

Un village de tombes : des exécutions généralisées et systématiques pour des infractions liées aux stupéfiants en Iran¹

En 2025, l'Iran a enregistré davantage d'exécutions que durant toute autre année depuis la fin des années 1980. Le bilan définitif reste à établir — une tâche particulièrement difficile en raison de l'opacité du système judiciaire iranien —, mais les informations disponibles indiquent déjà que plus de 700 des quelque 1 500 personnes exécutées l'ont été pour des infractions liées aux stupéfiants. Dans leur immense majorité, ces personnes appartenaient aux groupes les plus marginalisés de la société iranienne : personnes vivant dans la pauvreté, membres de minorités ethniques, ressortissants étrangers et personnes ayant peu ou pas accès à une défense juridique effective.

Commentant le rapport, Mahmood Amiry-Moghaddam, directeur de l'IHRNGO, a déclaré : « Les personnes condamnées à mort pour des infractions liées aux stupéfiants sont les victimes les plus vulnérables et les plus démunies de la machine à tuer de la République islamique. Ces exécutions ne relèvent pas d'une "guerre contre la drogue" : elles sont au cœur de la guerre que la République islamique mène contre son propre peuple. En exécutant des personnes à une telle échelle, les autorités cherchent à instaurer la peur et à prolonger l'existence d'un système dépourvu de légitimité. »

« La communauté internationale, et en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a le devoir d'agir afin que la coopération avec l'Iran ne contribue ni à faciliter ni à légitimer ces meurtres commis au nom de la lutte contre la drogue. »

Il a ajouté : « Les exécutions massives et systématiques de personnes condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants, menées en violation des garanties d'une procédure régulière et dans le but de semer la peur au sein de la population, doivent faire l'objet d'une enquête des Nations Unies en tant que crimes contre l'humanité. »

Selon les données recueillies par l'IHRNGO, les autorités de la République islamique ont exécuté au moins 5 356 personnes pour des infractions liées aux stupéfiants entre janvier 2010 et le 30 novembre 2025. Parmi elles figuraient 121 femmes et au moins sept personnes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits qui leur étaient reprochés.

Malgré la réforme de la loi iranienne sur les stupéfiants adoptée en 2017 sous la pression internationale et présentée comme une mesure visant à réduire le nombre d'exécutions, le recours à la peine de mort pour ces infractions demeure massif. Depuis janvier 2018, au moins 2 132 personnes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants, ce qui montre que cette réforme n'a pas entraîné de baisse durable du recours à la peine capitale dans ce domaine.

Le rapport souligne également le manque flagrant de transparence entourant les exécutions en Iran. Au cours des quinze dernières années, les autorités iraniennes n'en ont reconnu officiellement que 10 à 30 %. L'opacité est encore plus marquée dans les affaires liées aux stupéfiants : depuis 2018, elles n'ont reconnu que 2,4 % des exécutions pour trafic de drogue recensées par l'IHRNGO, contre 23,44 % des exécutions pour d'autres motifs. La grande majorité des cas présentés dans ce rapport repose donc sur des exécutions que l'IHRNGO a vérifiées de manière indépendante auprès de deux sources distinctes.

Des exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants ont été recensées dans les 31 provinces iraniennes. Il convient de souligner que moins de la moitié des exécutions documentées pour ces

¹- Texte publié le 31 décembre 2025 par [Iran Human Rights \(IHRNGO\)](#) et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran

infractions ont eu lieu dans des provinces frontalières. Ce constat remet en question le discours officiel selon lequel ces exécutions viseraient avant tout à lutter contre le trafic transfrontalier.

L'une des conclusions les plus frappantes du rapport concerne le village de Sartarhan Chah Kheyr, dans la province du Lorestan. Ce village de moins de 400 habitant.es a vu environ 70 de ses habitant.es exécuté.es pour des infractions liées aux stupéfiants entre 2010 et 2025. Une centaine d'autres personnes, dont trois femmes, se trouvent actuellement dans le couloir de la mort.

Grâce à la géolocalisation et à des vérifications indépendantes, l'IHRNGO a confirmé que des dizaines de personnes enterrées dans le cimetière local avaient été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants. Plusieurs pierres tombales portent les mêmes noms de famille, révélant un phénomène particulièrement frappant : au fil des ans, plusieurs membres d'une même famille ou communauté ont été condamné.es à mort puis exécuté.es.

Au-delà des chiffres, le rapport met en évidence des violations systématiques des droits de la défense dans les affaires liées aux stupéfiants. Il fait notamment état d'aveux extorqués sous la torture, de refus d'accès à un.e avocat.e, de procès expéditifs devant les tribunaux révolutionnaires et d'exécutions intervenues alors que des recours étaient encore en cours d'examen. Ces pratiques portent atteinte aux garanties d'un procès équitable et peuvent conduire à la condamnation et à l'exécution de personnes sans examen judiciaire complet de leur affaire.

Le rapport souligne également que ces pratiques touchent particulièrement certaines populations. Depuis 2021, les Baloutches représentent 26 % des personnes exécutées pour des infractions liées au trafic de stupéfiants recensées par l'IHRNGO, alors qu'ils ne constituent que 2 à 5 % de la population iranienne. Au moins 111 ressortissant.es afghan.es ont également été exécuté.es au cours de la même période. Ces données montrent que les politiques d'exécution pour des infractions liées aux stupéfiants frappent particulièrement certaines minorités ethniques et les ressortissant.es étranger.es.

Publié à la fin d'une année marquée par une répression accrue, ce rapport montre que les exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants occupent une place centrale dans le recours à la peine de mort en Iran. Elles sont, pour une large part, menées dans l'opacité et frappent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, qui disposent de moyens particulièrement limités pour assurer leur défense.

Ampleur et modalités des exécutions liées aux stupéfiants (2010–30 novembre 2025)

Selon les données de l'IHRNGO, les autorités iraniennes ont exécuté au moins 5 356 personnes pour des infractions liées aux stupéfiants entre janvier 2010 et le 30 novembre 2025. Parmi elles figuraient 121 femmes et au moins sept personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits qui leur étaient reprochés. Ces exécutions représentent plus de 52 % de l'ensemble des exécutions recensées au cours de cette période.

Depuis janvier 2018, au moins 2 132 personnes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants, malgré la réforme de 2017 de la loi iranienne, qui visait à réduire le recours à la peine de mort pour ces infractions.

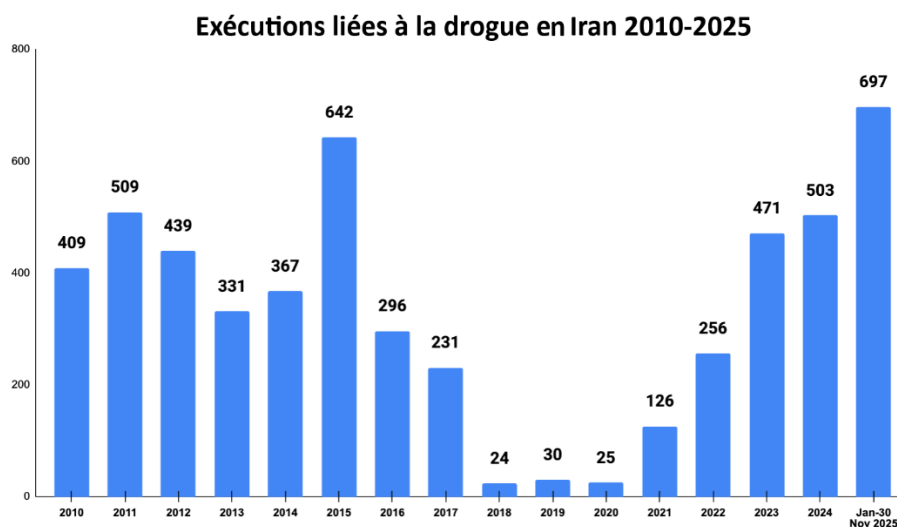
Les autorités iraniennes ne rendent pas officiellement compte de la plupart des exécutions. Au cours des quinze dernières années, elles n'en ont reconnu que 10 à 30 % en moyenne. La plupart des cas recensés dans ce rapport ont donc été vérifiés par l'IHRNGO auprès de deux sources indépendantes.

Les exécutions liées aux stupéfiants sont encore moins souvent rendues publiques : depuis 2018, les autorités n'en ont officiellement reconnu que 2,4 %.

Des exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants ont été recensées dans les 31 provinces iraniennes. Elles ont été particulièrement nombreuses à Téhéran et dans la province d'Alborz, notamment à la prison de Ghezel Hesar, ainsi que dans les prisons des provinces de Khorasan-e Razavi, d'Ispahan, du Fars, du Sistan-et-Baloutchistan, du Khorasan du Sud, de l'Azerbaïdjan occidental et de Kerman.

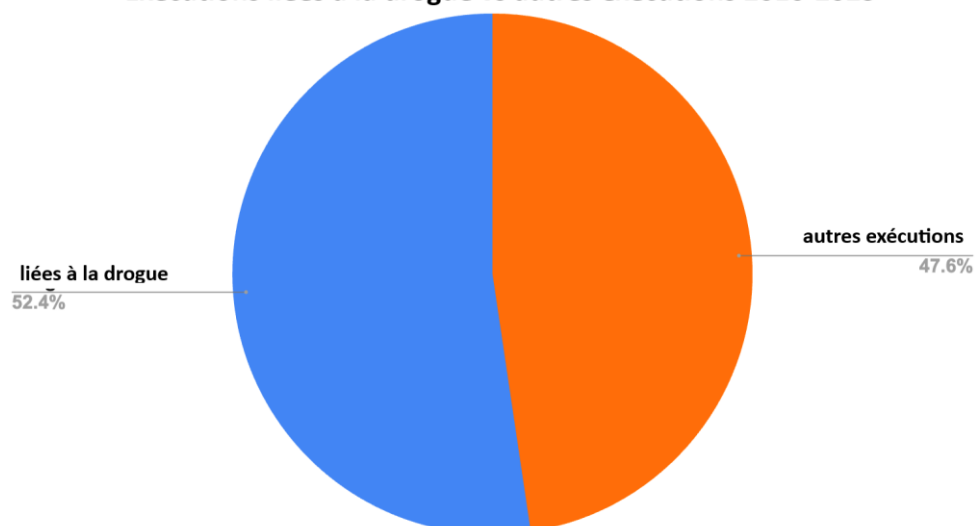
Moins de la moitié des exécutions recensées pour ces infractions ont eu lieu dans des provinces frontalières.

- Au moins 5 356 personnes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants entre 2010 et le 30 novembre 2025.
- Depuis la réforme de la législation iranienne sur les stupéfiants, adoptée en 2017, au moins 2 132 personnes ont été exécutées pour de telles infractions.
- Depuis cette réforme, seulement 2,4 % des exécutions liées aux stupéfiants recensées par l'IHRNGO ont été annoncées par des sources officielles, contre 23,44 % de l'ensemble des exécutions.
- Depuis 2010, au moins 77 mineur.es délinquant.es ont été exécuté.es pour des infractions liées aux stupéfiants. Parmi ces personnes, trois étaient de nationalité afghane, un de nationalité pakistanaise et trois appartenaient à la minorité baloutche.
- Depuis 2010, au moins 121 femmes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants.



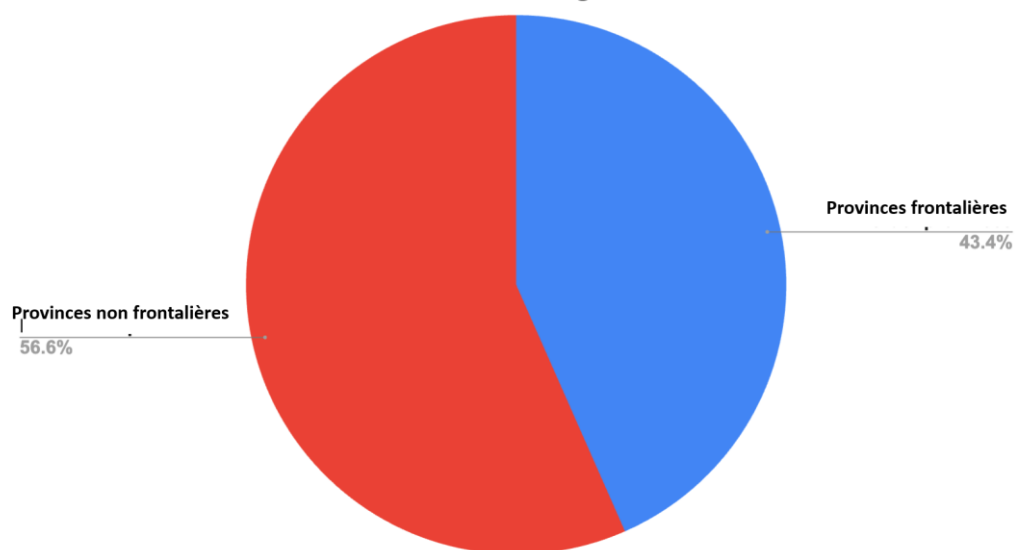
Exécutions liées aux stupéfiants recensées par l'IHRNGO entre 2010 et le 30 novembre 2025

Exécutions liées à la drogue vs autres exécutions 2010-2025



Depuis 2010, les exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants représentent plus de la moitié de l'ensemble des exécutions

Exécutions liées à la drogue 2016-2025



Entre 2016 et le 30 novembre 2025, la majorité des exécutions liées aux stupéfiants ont eu lieu dans des provinces non frontalières.